



Cheque d'acompte à entreprise en redressement judiciaire

Par iris

BONJOUR

j'ai commandé à une sarl une réfection totale de salle de bain-j'ai versé courant mars un acompte sur commande débité sur mon compte le 31/03/2015-les travaux ne sont pas faits et aucune date n'est mentionnée sur le bon de commande pour les travaux-

la sarl est en redressement judiciaire depuis le 02/04/2015 -publication le 16/04/2015-je l'ai su incidemment l'entreprise doit commencer les travaux fin 05/2015-accord au moment de la commande -je suis allée les voir et ils m'ont dit que ça tenait toujours

puis je faire opposition au paiement du chèque auprès de ma banque au motif de redressement judiciaire?? même si les chèque est débité?? et y a til des délais pour le faire??

MERCI
POUR VOS REPONSES

JOELLE